



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2024

OBJET : URBANISME

16) ZAC Gagarine-Truillot
Bilan annuel

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240208-DEL20240208_16-DE
Date de télétransmission : 14/02/2024
Date de réception préfecture : 14/02/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 16

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	13
Absents excusés.....	3
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE HUIT FÉVRIER à DIX-NEUF HEURES TRENTE-HUIT, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 2 février 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 16

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. BADI, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
M. GASSAMA, Adjoint au Maire, représenté par M. OURABAH-BERTOUT,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme PETER,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
Mme RAER, Conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF.

ABSENTS EXCUSES

Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



URBANISME

16) ZAC Gagarine-Truillot

Bilan annuel

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants,

vu l'arrêté préfectoral n° 2016/895 du 29 mars 2016 de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Gagarine-Truillot,

vu l'arrêté préfectoral n° 2019/1132 approuvant le Programme des Equipements Publics et le dossier de réalisation de la ZAC Gagarine-Truillot,

vu la convention de quartier pluriannuelle relative au projet de renouvellement urbain Gagarine-Truillot approuvée en conseil municipal le 20 juin 2019 et signée le 5 novembre 2019 par l'ensemble des partenaires,

vu la délibération n° 10-04_2924 du conseil territorial approuvant le bilan de l'enquête publique emportant mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme portant sur l'intérêt général du projet de ZAC « Gagarine-Truillot »,

vu sa délibération du 20 octobre 2022 relative au dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville d'Ivry-Sur-Seine portant dans le cadre de la ZAC Gagarine-Truillot,

considérant la volonté de la Ville de communiquer sur l'avancement du projet d'Agrocité « Gagarine Truillot »,

vu le bilan, ci-annexé,

DELIBERE
Adopté à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du bilan de la ZAC Gagarine-Truillot pour l'année 2022/2023.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 14/02/2024